



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026

N° DEL2026/04-0094

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

Date de la convocation : jeudi 23 avril 2026

Présents :

Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marianne SAVARY (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Jean DUPOUY (MONT DE MARSAN), Marie-Laure LAFARGUE (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Bernadette YOUNG (SAINT-AVIT), Paul LAUSSUCQ (BRETAGNE DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Emilie LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS (GAILLERES), Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN (GELOUX), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Alain BONTE (MONT DE MARSAN), Jean-François CABANNES (MONT DE MARSAN), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Paule BOURDET (SAINT PIERRE DU MONT), Lucienne SELLIEZ (SAINT MARTIN D'ONEY), Martine PORTUGHESE (SAINT PIERRE DU MONT), Eric MEZRICH (SAINT PIERRE DU MONT), Fabienne HARTÉ (BRETAGNE DE MARSAN), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Sabine DONNOT (SAINT PERDON), Pauline SAINT-JEAN (BENQUET), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN), Bruno LOM (MONT DE MARSAN), Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN), Nicolas LEREGLE (MONT DE MARSAN), Catherine BLAIN (MONT DE MARSAN), Salima SENSOU (MONT DE MARSAN), Isabelle COLAS-JALABERT (MONT DE MARSAN), Valérie GRAYON (MONT DE MARSAN), Cathy GARBEZ (MONT DE MARSAN), Stéphanie MOREAU (MONT DE MARSAN), Quentin MOURONVAL (MONT DE MARSAN), Priscillia GARCIA (MONT DE MARSAN), Margaux FRITSCH (MONT DE MARSAN), Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN), Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN), Delphine LEBLANC (MONT DE MARSAN), Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN)

**Excusés avec procuration :**

Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Pauline SAINT-JEAN, Denis CAPDEVOLLE (UCHACQ ET PARENTIS) a donné pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT, Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET, Julie PUYSEGUER (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Catherine BLAIN

Secrétaire de séance : Nathalie BOIARDI

Nombre de membres en exercice	57
<u>Présents</u>	53
<u>Pouvoirs</u>	4
<u>Votants</u>	57

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP).**Rapporteur : Frédéric CARRERE**

Instituées par délibération n°2021040065 du 08 avril 2021, des AP/CP ont été modifiées le 1^{er} mars 2022 (délibération n°2022030034), le 22 juin 2023 (délibération n°2023060094), le 14 décembre 2023 (délibération n°2023120240), le 28 mars 2024 (délibération n°2024/030064), le 30 septembre 2024 (délibération n°2024090167) et le 8 avril 2025 (délibération n°2025/04-0065).

Il convient de modifier certaines AP-CP pour actualiser les réalisations et prévisions :

- Programme annuel de voirie : modification du montant de l'AP et des CP pour tenir compte des réalisations et prévisions des CP2025 et CP2026,
- Aide à la construction de logements : modification du montant de l'AP et des CP pour tenir compte des réalisations et prévisions des CP2025 et CP2026n
- Aides OPAH-RU : modification du montant de l'AP et des CP pour tenir compte des réalisations et prévisions des CP2025 et CP2026n
- Réhabilitation de l'école Frédéric Mistral : modification du montant des CP pour tenir compte des réalisations et prévisions des CP2025 et CP2026.



AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	Initial	N°							
programme annuel de voirie	14 086 700,09 €	2021-4		3 256 374,44 €	2 375 327,09 €	2 206 600,76 €	2 107 929,33 €	2 140 468,47 €	2 000 000,00 €
Aides OPAH-RU	585 603,40 €	2021-2		60 407,40 €	84 927,00 €	24 100,00 €	134 638,00 €	122 301,00 €	159 230,00 €
Aides à la construction de logement	2 077 500,00 €	2021-3		248 250,00 €	408 250,00 €	99 000,00 €	352 250,00 €	609 000,00 €	360 750,00 €
Réhabilitation Frédéric Mistral	2 507 373,00 €	2025-1						45 017,84 €	2 462 355,16 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont attachés,

Vu l'instruction codificatrice M57

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025/04-0065 du 8 avril 2025 portant sur la modification et la création des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP),

Considérant la nécessité de modifier des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,



Article 1 – MODIFIER les Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations identifiées sur le budget principal comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	Initial	N°							
programme annuel de voirie	14 086 700,09 €	2021-4		3 256 374,44 €	2 375 327,09 €	2 206 600,76 €	2 107 929,33 €	2 140 468,47 €	2 000 000,00 €
Aides OPAH-RU	585 603,40 €	2021-2		60 407,40 €	84 927,00 €	24 100,00 €	134 638,00 €	122 301,00 €	159 230,00 €
Aides à la construction de logement	2 077 500,00 €	2021-3		248 250,00 €	408 250,00 €	99 000,00 €	352 250,00 €	609 000,00 €	360 750,00 €
Réhabilitation Frédéric Mistral	2 507 373,00 €	2025-1						45 017,84 €	2 462 355,16 €

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 040-244000808-20260429-260429H2509H1-DE



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».